REPUBLIQUE FRANCAISE

Soisy
SOUS-MONTMORENCY

Direction de la
commande publique
AB/CT/JR
N°2026-488

DECISION DU MAIRE

PRISE LE 6 NOV. 2026

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION
DU 27 MARS 2026

OBJET : Signature de l'avenant n°1 dans le cadre du contrat C26208 relatif à l'organisation d'un atelier parentalité sur l'importance et l'impact de la lecture dès la naissance à l'espace culturel « Le Trèfle » de Soisy-sous-Montmorency.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2026-03-27/05 du 27 mars 2026 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

VU la décision n°2026-465, attribuant le contrat relatif à l'organisation d'un atelier parentalité sur l'importance et l'impact de la lecture dès la naissance à l'espace culturel « Le Trèfle » de Soisy-sous-Montmorency, au titulaire Anne-Claire VUILLEMIN EI – 13 rue du Châtaignier Brûlé à SOISY-SOUS-MONTMORENCY (95230) pour un montant global et forfaitaire de 200.00 € TTC,

CONSIDERANT que dans le cadre dudit contrat, l'intervention prévue le 7 novembre 2026 doit être reportée au 5 décembre 2026,

CONSIDERANT qu'il convient dès lors de formaliser ce changement de date par voie d'avenant,

DECIDE

Article 1 : La signature de l'avenant n°1 au contrat C26208 relatif à l'organisation d'un atelier parentalité sur l'importance et l'impact de la lecture dès la naissance à l'espace culturel « Le Trèfle » de Soisy-sous-Montmorency, le montant du contrat restant inchangé.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20261106-C26208AV1-CC
Date de réception préfecture : 06/11/2026

Article 2 : Toutes les autres clauses et dispositions des pièces contractuelles du contrat demeurent inchangées et pleinement applicables.

Article 3 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable Assignataire des Paiement de Montmorency

Le Maire,

Nicolas NAUDET

VILLE de 95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY (Val d'Oise) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 6 NOV. 2026
Mis en ligne et/ou notifié le : 06 NOV. 2026
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 06 NOV. 2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20261106-C26208AV1-CC
Date de réception préfecture : 06/11/2026